

Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~

Procès-verbal  
du Comité syndical SYDEL du vendredi 2 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 02 décembre à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 21 novembre 2022.

|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Etaient présents (en présentiel ou en visioconférence) ou représentés :</p> | <p>Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER est représenté par Pascal DELIEUZE, Jean-Claude CROS est représenté par Daniel JAUDON, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ est représenté par Martine BONNET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Antoine GOUTELLE , Claude VALERO est représenté par Patrick JAURES, Claire VAN DER HORST est représentée par Françoise OLIVIER,</p> |
| <p>Absents ou excusés :</p>                                                    | <p>Olivier BRUN, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Claude REVEL, Jacques RIGAUD, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 16</p>               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint. M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président informe et demande à l'assemblée d'intégrer deux rapports additionnels, à savoir la modification de l'avenant avec la SAFER et une lettre de M. BESSIERE sur le bouclier énergie.  
L'assemblée valide à l'unanimité la proposition du Président.

M. SOTO fait alors lecture de l'ordre du jour complet de la séance et propose de valider le procès-verbal du comité Syndical du 23 Septembre 2022.

Monsieur le Président soumet au vote ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-51 : DOB – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Lecture du rapport par M. BARDEAU.

Le Président prend la parole afin de confirmer que nous sommes tous confrontés à nos réalités dans nos Communautés de communes. Le SYDEL assure un accompagnement en ingénierie, amène une vision globale et répond à des appels à projet pour capter des financements pour le territoire.

Ce DOB est donc très important afin de poursuivre les travaux, de bien prendre en compte les orientations des politiques publiques et pour consolider le portage de nos Communautés de communes.

M. BARDEAU présente les projets des différentes missions.

Concernant la Santé :

M BARDEAU insiste sur l'action sur la santé mentale.

M. SOTO rappelle les objectifs régionaux, la démarche en cours au sein du Conseil National de la Refondation et indique qu'il conviendra d'obtenir la labellisation sur CLSM.

Concernant Leader :

Mme NEGRIER-FERNANDO informe l'assemblée des difficultés de l'équipe Leader au vu de la surcharge du travail.

Le Président constate également ces besoins de renforcement sur plusieurs missions mais les réalités budgétaires imposent cette situation. Le Président fait part de ses inquiétudes surtout pour la partie fonctionnement de notre budget

et rappelle le consensus qui a émergé lors des réunions de bureau syndical et de la commission finances sur le maintien des montants globaux sans prise en compte du nombre d'habitants pour cette année.

Il va être difficile de garder une situation saine en termes de trésorerie avec des aides émanant de l'Europe et leurs conditions et délais de traitement. Heureusement que le Conseil Départemental a confirmé ses aides en totalité.

De plus, il va falloir prendre en considération que les services de l'Etat vont imposer le traitement territorialisé des missions. Il va donc falloir faire des efforts.

M. BARDEAU conclue sur la proposition d'un déficit de 98 000 euros qu'il conviendra de combler lors du budget supplémentaire.

M. BESSIERE remercie pour cette présentation claire.

M. BESSIERE confirme ce contexte national inflationniste de l'ordre de 4% à 6%. Les orientations des politiques publiques par pilier vont devenir un de nos atouts. Pour la thématique « santé », il constate « des trous dans la raquette mais un réseau et un maillage de grande qualité », c'est pourquoi il faut appuyer et travailler dans la complémentarité car l'offre de Santé sera déterminante pour les populations.

M. SOTO précise que l'attractivité se fonde sur l'ensemble de ces piliers et en effet, sur le volet santé : le territoire est bien équipé en nombre de professionnels et les plateaux techniques sont bien équipés.

M. SOTO profite de ces échanges pour faire un point sur le SCoT :

- ✓ Scot arrêté le 12 juillet 22 : accord favorable de l'Etat même s'il nous adresse 20 pages de remarques comme pour tous les projets ;
- ✓ Enquête publique en cours et participation à des débat citoyens (mobilité et eau) ;
- ✓ Concernant ces débats, le SCoT est un schéma cadre mais il ne traduit pas concrètement tous les projets notamment sur les transports et c'est normal, ce n'est mais pas le rôle du SCoT ;
- ✓ Le SCoT va suivre son cheminement et l'Etat donnera son aval à la fin : le Président reste optimiste sur ce résultat ;
- ✓ Le SCoT du Pays Cœur d'Hérault est le SCoT de tout le territoire et non l'accumulation des projets de chaque territoire. Il s'inscrit dans les bonnes orientations règlementaires et lors des présentations à l'extérieur, les retours ont toujours été positifs. Le Président se réjouit de la pertinence d'avoir arrêté le document avant l'été qui a été tendu notamment avec le SRADET, les incendies...

M. REQUI prend la parole et rappelle les échanges évoqués en bureau et en commission finances : souhait de modérer les participations, de faire des économies sur les 90 000€ et de piocher sur les résultats antérieurs (+ 800 000€) et si besoin, de faire appel à des lignes de trésorerie – souhait pour 2024 d'une révision à la baisse des participations sur le SCOT et souhait de s'interroger sur l'éventail des compétences et des priorités => se consacrer sur l'essentiel.

Mme NEGRIER-FERNANDO rappelle l'accompagnement professionnel du Pays effectué pour la mise en place et le suivi sur divers projets et rappelle toutes les subventions et aides apportées par le biais du Pays.

Mme MORERE invite l'assemblée à prendre conscience des actions du Pays et de son positionnement à l'avenir. La participation de tous est nécessaire pour cela si on veut avancer ensemble. Nous avons une vision commune à partager, et la question budgétaire est au service des actions que l'on souhaite porter pour les habitants du territoire. L'intérêt collectif est la mise en cohérence sur l'ensemble du territoire, sur le bassin de vie où habitent, travaillent, se cultivent... nos citoyens. La cohérence est nécessaire au-delà de l'échelle intercommunale. Le Pays est l'outil pertinent, certes qui a un coût, mais qui est un réel atout pour rechercher des financements pour le territoire.

M. GOUTELLE confirme l'importance de l'ingénierie Pays, toutefois des efforts de communication sont à prévoir : les élus connaissent mal les atouts et les appuis du Pays → promotion en direct ou par les intercommunalités ?

M. SOTO rappelle que le Pays rassemble les 3 Communautés de Communes du Cœur d'Hérault, les chambres consulaires et Conseil Départemental → portage est fait par tous : Etat et la Région, le département d'où l'importance du projet de territoire et de mettre des euros pour des retombés avec des effets leviers.

Mme OLIVIER s'interroge sur la disparité : que deviendront les petites communes ?

Mme NEGRIER-FERNANDO confirme justement que le Pays est l'intermédiaire parfait pour les petites communes.

Mme MORERE précise que le Pays est doté d'une ingénierie que l'on ne pourrait pas se payer à des échelles communales. Le Pays est un outil d'aide et un réel enjeu pour une commune.

M. REQUI précise qu'il ne remet pas en cause l'utilité du Pays mais qu'il faut recentrer : la santé ne lui semble pas l'exemple parfait pour illustrer ces coopérations.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport sur la tenue du débat DOB à l'unanimité.***

**DÉLIBÉRATION N° 2022-22 : BUDGET 2022 SYDEL : DM 2**

Lecture du rapport par M. BARDEAU et présentation des documents, concernant des réajustements budgétaires et les amortissements

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-53 : BUDGET 2022 SCOT : DM 2**

Lecture du rapport par M. BARDEAU et présentation des documents, concernant des réajustements budgétaires et les amortissements

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-54 : CONVENTION PREVENTION RISQUES AVEC LE CDG 34**

Lecture du rapport par M. BARDEAU.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-55 : ACCORD CADRE PCH 3M**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Validation des 3 CC sur cette convention retravaillée en lien avec le Pays et la Métropole.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-56 : CONVENTION CGEAC - Convention De GENERALISATION De L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-23**

Lecture du rapport par M. SOTO.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-47 : VALIDATION CANDIDATURE DU CŒUR D'HERAULT AU PROGRAMME LEADER 2023-2027**

Lecture du rapport par Mme NEGRIER-FERNANDO.

Le Président félicite le travail accompli.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-58 : MODIFICATION AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SAFER OCCITANIE**

Lecture du rapport par M. SOTO, Mme VAN DER HORST étant excusée.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-59 : AMI (APPEL A MANIFESTATION D'INTERET) – RECENSEMENT DE TOITURES OU ESPACES PUBLICS POUR DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Il s'agit de se coordonner pour accompagner l'installation de sites photovoltaïques. Dans le cadre du PCAET, le pays est l'acteur du changement climatique. L'ambition était à l'origine d'aller vers un opérateur territorial qui élaborera la chaîne de transition sur le territoire. Toutefois, les attentes des habitants et des collectivités étant importantes sur ce sujet, il a paru important de lancer une action concrète rapidement. Les collectivités doivent être exemplaires et maintenant on ne parle plus de transition mais de bifurcation.

Mme MORERE remercie tous les élus qui ont participé à cette réflexion et qui aboutit à cette délibération. Le but de cette étude est d'identifier les risques et vérifier la faisabilité pour l'accueil en toitures ou en ombrières.

C'est donc une sollicitation sur l'ensemble du territoire pour une économie d'échelle et un dispositif collectif :

- ✓ bon de commande collectif avec des offres plus avantageuses
- ✓ imposer des réponses sur les projets rentables et non-rentables
- ✓ effectuer des appels à candidature des communes intéressées
- ✓ passer une convention avec l'AREC pour « projets modèles » pour tester
- ✓ lancer des participations citoyennes si possible
- ✓ poser des exigences politiques sur les installations
- ✓ mettre en place un comité de pilotage de lancement dès décembre,
- ✓ retour si possible le 10 janvier et lancement avec l'AREC en lien avec Hérault Energie sur ce dossier, avec la Région et le PNR des Grands Causses.

M. REQUI demande s'il n'est pas possible de travailler avec le Parc Régional pour l'opérateur.

Mme MORERE confirme que dans un premier temps on travaille sur une commande groupée et que l'on parlera ensuite de choix d'opérateurs.

Le directeur, Thierry LANIESSE, précise que c'est la même procédure que pour le PNR : pour l'instant il s'agit d'un groupement de commandes.

Mme NIEL confirme la forte attente des élus qui travaillent et confirme sa satisfaction.

M. JAURES propose l'idée une « ferme photovoltaïque » au lieu des toitures seulement.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

Après le traitement des points de l'ordre du jour, la place est faite aux questions diverses.

Suite au Courrier du Maire de Clermont Hérault :

Le Président rappelle le courrier de monsieur le Maire de Clermont l'Hérault qui a le mérite de poser le débat sur les problématiques énergétiques.

Présentation par M. BESSIERE de la crise actuelle :

- ✓ Problème d'énergie : rareté, augmentation des tarifs,
- ✓ Une inflation qui progresse,
- ✓ La Revalorisation de 3,5% FPT,
- ✓ La mise en place de mesures d'austérité mais cela ne va pas suffire

La situation est préoccupante : l'initiative collective permettrait de dire de manière ouverte au gouvernement nos inquiétudes concernant cette situation → il est important d'agir collectivement en lien avec l'AMF et les parlementaires.

M. SOTO identifie cela à un « burn out » des collectivités. Heureusement, certaines communes, comme Gignac, ne sont pas loin d'une certaine autonomie énergétique même si chacun connaît les mêmes préoccupations. Nous pouvons élaborer une motion à adresser aux 77 communes pour amender et ensuite l'envoyer aux services de l'Etat pour amener à un questionnement sur la tenue des budgets de fonctionnement en 2023 (investissement = des choix politiques !).

Mme MORERE confirme que cette démarche doit être collective. En effet, les services publics aux habitants sont impactés voire mis en attente, pendant combien de temps ? Comment fait-on demain ? Il faut craindre un effet immédiat sur le ralentissement économique local.

L'ordre du jour étant terminé, Mme MORERE demande la parole afin de témoigner d'une situation qui l'interroge fortement lors de la démarche de révision de la charte du territoire. Mme MORERE rappelle l'importance de ce document obligatoire qui impose une mobilisation de tous pour le faire aboutir.

Elle rappelle que de nombreux élus se sont fortement impliqués pour le mettre en scène et que nous en sommes à la phase d'appropriation avec chacun des EPCI.

Or, cette semaine lors d'une réunion de travail avec les élus du Clermontais, la réunion a été très compliquée notamment en raison d'une intervention abrupte du Président de la CC du Clermontais qui a remis en cause d'emblée la pertinence de cette rencontre puis s'est retiré sans en débattre. Mme MORERE estime que ce positionnement pose question sur le respect du travail collectif porté par les élus et les techniciens dans le cadre du Pays. Cette intervention interroge également sur sa fonction au sein du Syndicat et indique qu'au titre de sa représentation départementale, en tant que vice-présidente du Département, elle en réfèrera au Président du Département.

Le Président clôture la séance en remerciant tous les membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault.

La séance est levée à 11h12.

Secrétaire de séance

M. Daniel JAUDON

